



Carotte, céleri, laitue, oignon, poireau, ail

Avertissement No 04 – 30 mai 2013

- Situation générale.
- Vers gris : demeurez vigilant.
- Carotte : les traitements contre le charançon ont débutés.
- Laitue : début de la tache bactérienne, maladies du sol en hausse, dommages par des punaises et stratégie d'intervention contre la punaise terne, collemboles et dommages par les vents.
- Oignon : mouches actives et application des herbicides GOAL et CHÂTEAU.
- Ail et poireau : traitements contre la teigne en cours.

SITUATION GÉNÉRALE

Il a plu tous les jours entre le 18 et le 26 mai derniers et les températures ont été nettement sous les normales saisonnières du 24 au 26 mai. L'annexe 1, à la fin de cet avertissement, présente le total cumulé des précipitations reçues durant la dernière semaine (du mercredi 22 mai au mardi 28 mai). Les opérations culturales sont donc tombées au point mort pendant plusieurs jours. Elles ont repris lentement lundi dernier sur les sols légers et les terres noires bien drainées des régions du sud de la province. On espère que les averses et orages prévus pour les prochains jours n'apporteront pas de quantités d'eau importantes.

On rapporte certains dommages causés par les vents. Il a y eu du gel localement lundi matin, mais ce gel très bref n'a heureusement pas occasionné de dommages aux cultures. Le fait que le sol ait été saturé d'eau pendant plusieurs heures favorisera certainement l'apparition des maladies du sol. L'asphyxie racinaire survenue dans les baissières, bien qu'elle ne soit pas toujours apparente, affectera la croissance subséquente des cultures.

VERS GRIS

Peu de dommages de vers gris ont été observés jusqu'à maintenant. On signale seulement quelques cas dans la laitue en Montérégie-Ouest. Demeurez tout de même vigilant. **Continuez d'examiner attentivement les bordures de vos champs dans toutes les cultures, en particulier les semis récemment levés et les nouvelles plantations.** En creusant dans le sol autour d'un plant récemment endommagé, il est souvent possible de retrouver la chenille responsable du dommage. N'intervenez que si les vers gris sont suffisamment nombreux pour causer des dommages significatifs. Si possible, ne traitez que les zones affectées. Étant donné que ces insectes sont actifs la nuit, les traitements doivent être effectués en fin de journée lorsque les températures sont supérieures à 10 °C.

CAROTTE

Charançon

Le nombre de captures demeure élevé sur plusieurs sites en Montérégie et dans Lanaudière. **Les traitements ont débuté dans les champs les plus avancés.** Lorsqu'ils sont requis, les traitements à l'IMIDAN (phosmet) ou au MATADOR (lambda-cyhalothrine) doivent être effectués aux stades suivant : le premier, lorsque les carottes sont au stade 2 à 3 feuilles, mais avant que la 3^e feuille n'atteigne son plein développement, et le second, 10 à 14 jours plus tard, soit au stade 4 à 5 feuilles de la carotte.

LAITUE

Tache bactérienne

On observe déjà la présence de la tache bactérienne sur quelques fermes en Montérégie-Ouest. Les premiers symptômes ont été observés dans des champs qui étaient sous bâches ce printemps, mais on la retrouve maintenant sur quelques champs non bâchés.

La bactérie responsable, *Xanthomonas campestris* pv. *vitians*, est l'espèce bactérienne la plus agressive sur la laitue. La multiplication et la propagation de cette bactérie sont favorisées par les périodes de mouillure prolongée du feuillage et les éclaboussures d'eau. Puisqu'aucun produit n'est disponible pour lutter contre cette maladie, on doit à tout prix éviter de propager la bactérie aux autres champs de la ferme.

Les producteurs aux prises avec de la tache bactérienne doivent adopter les mesures préventives suivantes :

- Éviter de circuler dans les champs (machinerie ou main-d'œuvre) lorsque le feuillage est mouillé.
- Commencer toujours les traitements de pesticides nécessaires contre les autres ennemis dans les champs sains et terminer par les champs où cette maladie est présente.
- Récolter le plus tôt possible les champs affectés pour éviter que les taches ne se développent sur les parties vendables.
- Éviter de revenir en laitue dans les champs affectés, puisque la bactérie survit sur les débris de culture tant qu'ils ne sont pas entièrement décomposés.

Pour obtenir plus de détails concernant la tache bactérienne, consultez l'avertissement [No 06](#) du 8 juin 2007.

Maladies du sol

Les dommages attribuables à l'**affaissement pythien** ou **affaissement sec** sont en hausse en Montérégie-Ouest. Les conditions de sol très humides que nous venons de connaître favorisent cette maladie de sorte que les pertes devraient continuer de s'accroître au cours des prochaines semaines. Les plants affectés s'affaissent, mais ne présentent pas de symptômes de pourriture. En coupant transversalement la racine des plants, il est souvent possible d'observer une coloration brunâtre de sa partie centrale; c'est un symptôme typique de cette maladie. Le pathogène s'introduit par les blessures aux racines survenant à la plantation ou lors des opérations culturales. L'infection est favorisée par les sols saturés d'eau.

Quelques pertes reliées à l'**affaissement sclérotique** (*Sclerotinia sclerotiorum* et *S. Minor*) sont aussi observées en Montérégie-Ouest. Cette maladie cause une pourriture aqueuse des tissus de couleur brunâtre. La présence d'un mycélium blanc sur les tissus affectés est davantage caractéristique de cette

maladie. À un stade plus avancé, des sclérotés noirs sont aussi produits. Ces derniers sont relativement gros dans le cas de *S. sclerotiorum* et petits dans le cas de *S. minor*. Des fongicides sont homologués pour lutter contre cette maladie, mais on doit les appliquer en prévention et il faut toujours s'assurer de rejoindre la base des plants.

Tel qu'indiqué la semaine dernière, **la moisissure grise** (*Botrytis*) est aussi fréquemment présente dans les champs. Au besoin, relisez l'avertissement [No 03](#) du 24 mai 2013.

Punaises

Des traitements reliés à la présence de **punaises de la famille des pentatomidés** et à la **punaise terne** ont été recommandés pour quelques champs en Montérégie-Ouest. Les champs affectés approchaient de la maturité et, bien que les punaises étaient peu nombreuses, elles causaient des dommages bien visibles. Cependant, dans la majorité des champs (Capitale-Nationale et Montérégie), les punaises sont encore trop peu nombreuses et elles n'occasionnent pas de dommages significatifs. **La stratégie d'intervention contre la punaise terne est présentée ci-dessous.** On recommande de suivre la même stratégie pour les punaises pentatomides.

Stratégie d'intervention

Dépistez vos champs afin d'évaluer la population de l'insecte de même que l'intensité des dommages sur la culture. Les seuils d'intervention généralement recommandés sont présentés dans le tableau ci-dessous. Cependant, si vous observez que les punaises causent des nécroses et des déformations importantes, ou qu'elles s'attaquent au point de croissance, intervenez plus rapidement.

	Seuils d'intervention	
	Moins de 10 feuilles	Plus de 10 feuilles
Laitue pommée	7 individus pour 30 plants	5 individus pour 30 plants
Laitues romaine et en feuilles	5 individus pour 30 plants	3 individus pour 30 plants

Si vous désirez plus de détails sur la lutte contre la punaise terne, consultez l'avertissement [No 02](#) du 20 mai 2004.

Collemboles

On note la présence de quelques collemboles dans certains champs de laitue en Montérégie-Ouest. Ces petits insectes sauteurs grugent de petites zones à la surface des feuilles tout en laissant l'épiderme inférieur intact. Des interventions contre cet insecte sont rarement requises. On n'intervient que si les dommages sont importants et se retrouvent sur la partie commercialisable des laitues.

Dommages par les vents

Les forts vents ont encore causé quelques dommages d'étranglement au niveau du collet dans les champs de laitues récemment plantés en Montérégie-Ouest. Dans la région de Québec (Chaudière-Appalaches et Capitale-Nationale) des dommages sous forme de bris de feuilles sont aussi rapportés.

OIGNON

Mouches

La période de ponte de la mouche de l'oignon se poursuit en Montérégie-Ouest. Si vous devez faire des interventions foliaires contre cette mouche (adultes), consultez l'avertissement [No 03](#) du 24 mai 2013. Les quelques larves de mouche que l'on trouve présentement dans les champs sont des larves de la mouche des semis. On n'a pas encore observé de larves de la mouche de l'oignon.

Application des herbicides GOAL et CHATEAU

L'herbicide **GOAL 2XL** (oxyfluorène) est homologué pour la répression des mauvaises herbes dans l'oignon récolté sec (ordinaire ou espagnol). Cependant, cet herbicide peut facilement endommager les oignons en entraînant l'apparition de taches jaunes correspondant à des zones où le tissu foliaire a été tué. La protection de l'oignon contre le GOAL lui vient de la couche cireuse qui recouvre ses feuilles. Plus cette couche est épaisse, meilleure est la protection de l'oignon contre le GOAL. Or, pour fabriquer sa cire, l'oignon a besoin de lumière et de chaleur.

Voici donc les règles de base à respecter pour réduire le risque de dommage par le GOAL :

- Traitez après 3 jours de temps ensoleillé. Les oignons auront alors eu le temps de se fabriquer une bonne couche de cire. Un feuillage bien pourvu en cire se reconnaît habituellement à son apparence « lustrée ».
- Traitez au soleil en fin d'après-midi. D'une part, le feuillage produit durant la nuit précédente aura eu le temps de fabriquer sa cire et, d'autre part, le GOAL accumulé à l'aisselle des feuilles pourra sécher avant la nuit.
- Comme indiqué sur l'étiquette du produit, ne traitez pas les oignons semés avant que la deuxième feuille ne soit pleinement développée. Avant ce stade, la cire produite ne recouvre pas hermétiquement la surface des feuilles, ce qui les rend plus vulnérables aux effets du GOAL.

Bien qu'on ait moins d'expérience en ce qui a trait à l'utilisation de l'herbicide **CHATEAU WDG** (flumioxazine), il semble que l'on doive respecter les mêmes règles que pour l'utilisation du GOAL. De plus, cet herbicide ne peut pas être appliqué avant le stade de la 3^e vraie feuille de l'oignon.

Cette année, la levée des oignons semés a été très inégale dans plusieurs champs. Il faudra donc porter une attention particulière au stade des oignons les plus jeunes présents dans le champ pour effectuer des traitements herbicides si l'on ne veut pas les endommager.

AIL ET POIREAU

Teigne du poireau

Le nombre de captures a encore diminué cette semaine sur la majorité des sites. On a commencé à observer des dommages et des larves sur certains sites du sud de la province. Référez-vous à l'avertissement [No 03](#) du 24 mai 2013 pour la stratégie d'intervention recommandée.

Voici, en rappel, le tableau des dates de traitements recommandées pour les producteurs chez qui aucun piégeage n'est effectué.

Région	Date approximative du traitement
Basses-Laurentides (Saint-Joseph-du-Lac)	28 mai
Estrie	30 mai
Lanaudière	28 mai
Montérégie (Est et Ouest)	26 mai
Outaouais	30 mai
Centre-du-Québec	28 mai
Mauricie	30 mai
Capitale-Nationale (Québec)	2 juin
Chaudière-Appalaches	2 juin

Si vous n'avez pas été en mesure de faire le traitement à la date recommandée, il est encore temps d'intervenir. Sachez cependant que plus vous attendez, plus les larves auront le temps de faire du dommage.

Si les dommages et les larves sont déjà visibles, prenez le temps d'évaluer le nombre moyen de plants affectés. N'intervenez que s'il y a plus de 5 % de plants avec des dommages. Notez cependant que plus les larves sont grosses (taille au dernier stade larvaire de 10 à 14 mm), moins il est pertinent de traiter puisque la majorité des dommages à la culture ont déjà été faits. Dans ce cas, il sera préférable d'attendre à la prochaine génération avant d'intervenir.

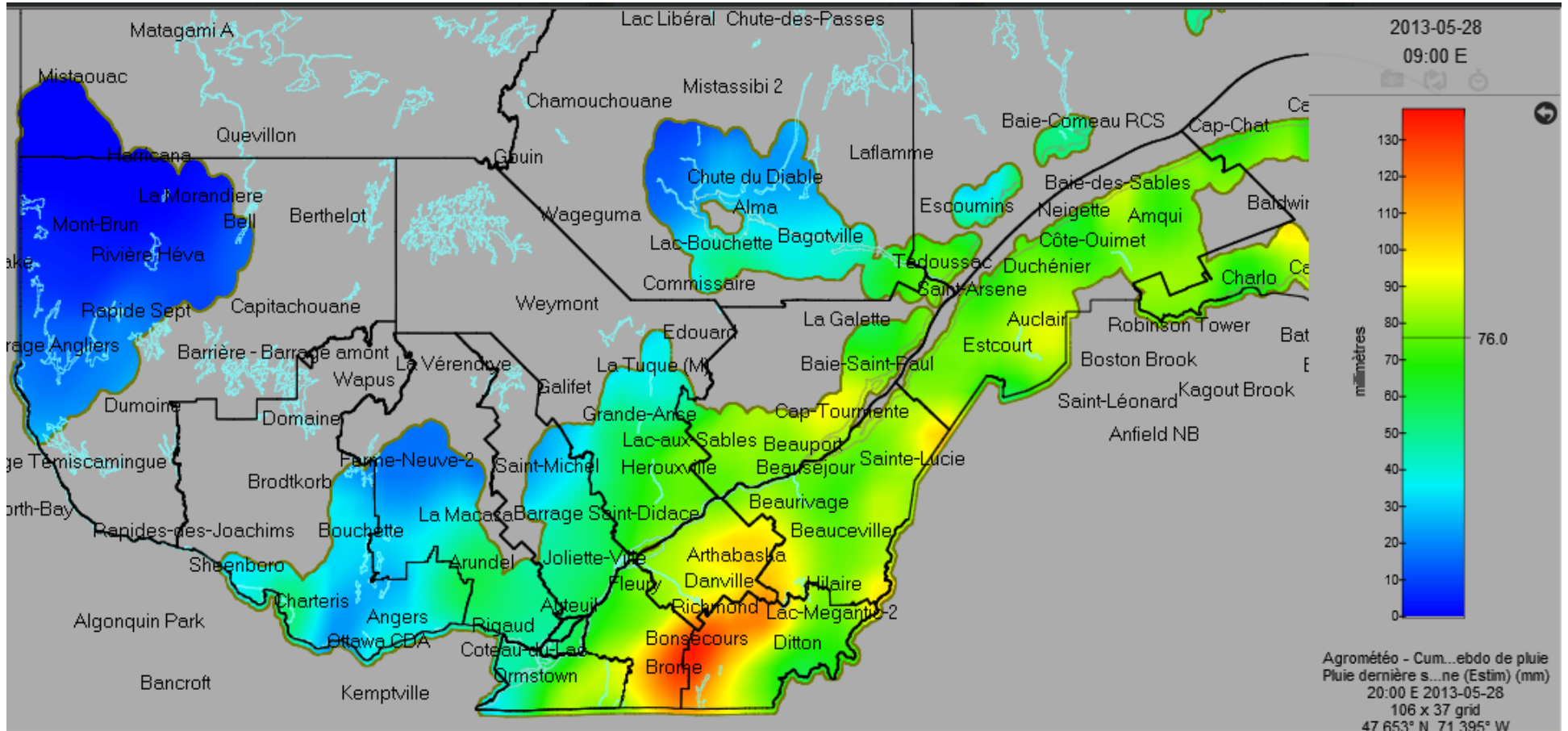
LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
MARIO LEBLANC, agronome – Avertisseur
Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest – MAPAQ
Téléphone : 450 427-2000, poste 5106
Courriel : mario.leblanc@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 04 – Carotte, céleri, laitue, oignon... – 30 mai 2013

Annexe 1

Carte provinciale des précipitations cumulées du mercredi 22 mai au mardi 28 mai 2013



Source : Agrométéo Québec (site en développement), une initiative conjointe du MDDEP, du MRNF et d'AAC